
CONFÉRENCE DE PRESSE

*L'EXERCICE DE LA MÉDECINE LIBÉRALE
EN CHARENTE-MARITIME*

VENDREDI 8 FÉVRIER 2019



RAPPEL CONTEXTE

Année après année l'atlas démographique médical du Conseil National de l'Ordre des Médecins montre la baisse inexorable du nombre de médecins généralistes et la croissance des déséquilibres territoriaux dans l'offre et l'accès aux soins.

Les mesures incitatives à l'installation donnent des résultats mais ceux-ci restent insuffisants. Pour autant et malgré les analyses qui font état des difficultés que rencontrent les politiques publiques en matière de lutte contre la désertification médicale, il convient de poursuivre et d'intensifier les initiatives locales.

Cette conférence s'inscrit dans ce cadre soulignant le rôle fédérateur assuré par le Département.

À destination des élus, cette conférence a pour **objectif notamment de souligner l'importance d'inciter les médecins généralistes à être maître de stage** pour accueillir des internes et ensuite que les communes mettent à disposition un logement pour accueillir ces internes.

En effet on s'aperçoit que souvent des premiers contacts peuvent s'établir pendant le stage en vue d'une installation future.

QUELQUES REPÈRES ...

- Les 296 755 médecins inscrits à l'Ordre n'ont jamais été aussi nombreux en France mais leur répartition sur le territoire n'a jamais été aussi inégale.
- 8 % de la population française souffre d'une faible accessibilité au médecin généraliste.
- En 2018 la France comptait 87 801 médecins généralistes contre 97 012 en 2007 ... 10 000 généralistes en activité en moins de 10 ans !

191
médecins libéraux
(généralistes et
spécialistes) pour
100 000 habitants
(France : 181).



18 010
médecins généralistes
et médecins
spécialistes
(En France
métropolitaine : 198 674).

REPÈRE À ÉCHELLE NATIONALE

>> 1/3 des généralistes libéraux
ont plus de 60 ans.

- **En Nouvelle-Aquitaine**, la densité des médecins généralistes est supérieure à la moyenne nationale, mais les difficultés d'accès se portent dans les territoires ruraux et un tiers des généralistes libéraux ont plus de 60 ans
- Le Département de la Charente-Maritime compte 2 700 praticiens et 800 médecins généralistes libéraux. Leur moyenne d'âge dépasse les 50 ans.

LES ZONES EN DÉFICIT

Le nouveau zonage réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle-Aquitaine présente une aggravation de la fracture géographique. **En Charente-Maritime, tout l'Est et la moitié Sud du Département sont confrontés aux problèmes d'accès aux médecins.** 71,8 % des communes du Département connaissent un manque de professionnels de santé. Les zones d'intervention prioritaire (Zip) représentent les territoires les plus durement confrontés au manque de médecins et où les aides incitatives financières sont les plus importantes - 61 communes. Les zones d'action complémentaire (Zac) ciblent les zones moins impactées mais qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation se détériore - 273 communes.

LA MÉTHODOLOGIE POUR LA CONSTRUCTION DU ZONAGE (ARS)

Indicateur principal : **Accessibilité Potentielle Localisée (APL) à un médecin généraliste exerçant en cabinet libéral ou dans un centre de santé**

L'APL est calculé en s'appuyant sur :

- Le temps d'accès en minutes au praticien. Le praticien est dit accessible lorsque ce temps est inférieur à 20 min
- Les besoins de soins en tenant compte de l'âge des patients : consommation de consultations et de visite en Médecine Générale par classe d'âge.

L'APL s'exprime alors en nombre d'actes accessibles par an et par habitant

Détermination de l'identification des zones :

Elle s'appuie sur la population recensée en 2013 et sur le découpage géographique des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

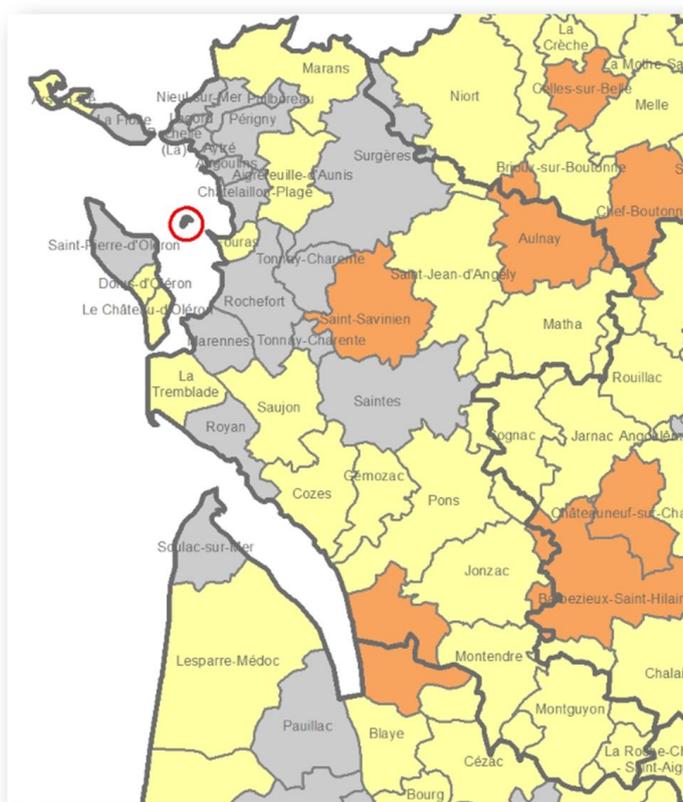
Au niveau national :

Zone d'intervention prioritaire (ZIP) :

- Offre observée fragile à court terme avec un APL < 2,5 actes/an et par habitant avec des médecins âgés jusqu'à 65 ans.
- Offre observée fragile à moyen terme avec un APL < 2,5 actes/an et par habitant avec des médecins âgés jusqu'à 62 ans

Zone d'accompagnement complémentaire (ZAC) :

- Offre observée fragile à long terme avec un APL > 2,5 actes/an et par habitant et de moins de 4 actes



Zones prévues au 1^{er} de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique

- Zone d'intervention prioritaire (ZIP) ○ L'île d'Aix est en ZIP
- Zone d'accompagnement complémentaire (ZAC)
- Territoire de vie santé non sélectionné en ZIP ou ZAC (hors vivier ou sous-vigilance)
- Territoire de vie-santé 2017
- Département

DISPOSITIFS INCITATIFS

LA BOURSE D'ÉTUDE DÉPARTEMENTALE POUR INCITER L'INSTALLATION DES MÉDECINS

Les incitations financières sont un des leviers d'action parmi la palette d'outils à mobiliser. Le Département participe activement aux divers dispositifs financiers promus avec le nouveau zonage, avec un objectif d'ensemble défini par l'ARS de porter cette politique d'aides à la hausse pour toucher 18% de la population contre 7% précédemment.

Une Bourse d'étude pour les futurs médecins en 3^{ème} cycle a été mise en place.

- Montant de la bourse => 9 600€ la 1^{ère} année, 13 200€ la 2^{ème} et 19 200€ la 3^{ème}.
- Engagement => S'installer dans une zone de désertification médicale éligibles au dispositif.
- Durée => Exercer pendant une durée minimum de 4 ans dans la zone définie.

Actuellement 9 médecins se sont installés dans l'est et le sud du Département grâce à ce dispositif et 6 étudiants bénéficient actuellement de cette bourse.



À VOS AGENDAS

Le Département de la Charente-Maritime tiendra un stand au Congrès National des Internes de médecine générale à Tours les 15 et 16 février prochains.

EXEMPLES D'AIDES PROPOSÉES PAR L'ARS

Le contrat d'engagement de service public

- Pour qui => Les étudiants en médecine dès leur 2^{ème} année, les internes en médecine et les étudiants en odontologie dès leur 1^{ère} année.
- Quoi => Une aide pour l'installation en zones déficitaires : allocation mensuelle brute de 1 200 € pendant les études.
- Conditions => Engagement pour le bénéficiaire d'exercer en zones déficitaires pendant une durée égale à celle du versement de l'allocation (minimum 2 ans).

4 contrats d'engagement de service public (CESP) installés en Charente-Maritime (de 2015 à 2018)

Le contrat de praticien territorial en médecine générale

- Pour qui => Les médecins généralistes thésés et les médecins généralistes installés en ZAC depuis moins de 1 an
- Quoi => Une rémunération mensuelle de 6 900 € brut pendant 2 ans maximum.
- Conditions => Engagement pour le bénéficiaire d'exercer en zones déficitaires et d'effectuer minimum 165 consultations par mois

Le "guichet unique"

Pour permettre à tous les professionnels de santé de bénéficier d'un interlocuteur unique afin de les orienter et de les accompagner dans leurs démarches administratives, depuis leur installation jusqu'à leur retraite.

INITIATIVES À ENCOURAGER

Faciliter le logement des internes

Exemple : un internat de campagne pour les stagiaires chez des médecins généralistes, créé à Pont l'Abbé d'Arnoult.

Inciter les médecins généralistes à être maître de stage

En mars 2018, on comptait 89 maîtres de stage universitaires dans le Département.

Développer les coopérations entre professionnels de santé (*Asalée*)

Poursuivre le déploiement des infirmiers notamment dans les zones sous denses. En Charente-Maritime 9 infirmières "Asalée" travaillent avec 44 médecins. Il s'agit d'un protocole de coopération entre médecins généralistes et infirmiers permettant aux infirmiers de suivre et d'accompagner les patients atteints de pathologies chroniques.

Les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP)

L'atout majeur des projets de MSP réside dans l'implication partagée des acteurs, professionnels de santé, collectivités, cabinets. Elles offrent des conditions d'exercice susceptibles de répondre aux aspirations des jeunes praticiens (*travail en équipe, mutualisation des moyens..*). Elles maillent intelligemment le territoire, majoritairement dans les zones Sud et Est, mais également dans les portions du Nord et l'île d'Oléron.

- En Charente-Maritime ce sont 16 MSP qui sont ouvertes (*un centre de santé à Saint-Trojan*).
- 24 projets de santé ont été validés par l'ARS.
- En France, le nombre de MSP est passé de 20 en 2008 à 910 en 2017.

Légende

Type de structure

- ▲ MSP multi-sites
- MSP mono-sites
- Centres de santé

Projet de santé commun

Etat d'avancement

- En projet
- Projet immobilier en cours
- Ouvert

★ Projet de santé validé par l'ARS

■ Nouveau mode de rémunération : Accord conventionnel interprofessionnel (ACI)

